



La lettre des administrateurs

CGT

-Groupe La Poste-

Pas de progrès social sans service public

Conseil d'Administration des 13 juin et 25 juillet 2012 - N° 164

«Grand Dialogue»

Nul doute que la situation à La poste reste toujours aussi préoccupante et critique en matière de souffrance au travail et pourtant :

Selon le PDG « l'entreprise va faire face à de nouvelles évolutions, plus importantes et plus difficiles que celles de ces dernières années tout en demeurant une entreprise performante ».

Dans ce contexte, « chacun doit pouvoir s'exprimer, c'est le but du grand dialogue » « à la grande satisfaction des agents ».

Le 25 juillet, selon le DRH de La Poste : « Le rapport de la commission rédigé par le président M. Kaspar sera présenté aux postiers à la mi septembre. Il devrait contenir un certain nombre de préconisations »

*Satisfécit du DRH, sur le « grand dialogue » et « l'intérêt que lui a porté le personnel » :
« 11 148 tables rondes, 120 000 postiers y ont participé sur des durées allant de 2 à plus de 3 h ».*

« 1^{ère} analyse à chaud du DRH : le personnel a largement exprimé :

- *son attachement à l'entreprise La Poste*
- *son souci d'être écouté dans la conduite du changement*
- *une attente forte sur la suite ».*



Tout n'est pas noir, mais tout n'est pas blanc non plus !

Peut-on se réjouir de 21 % de participation comme au centre financier de Dijon ?
Et que dire des multiples appels à participer au centre financier de Montpellier faute d'inscrits ?

Ceci n'est-il pas révélateur d'une situation qui n'a de cesse d'infantiliser et de « berner » celui qui vient exprimer sa souffrance et auquel les réponses apportées sont inverses à ses attentes ?

Un grand dialogue alors même que :

- La Poste attaque au tribunal les membres du CHS CT du centre financier de Paris
- Et que se multiplient les conseils de discipline à l'encontre de militants syndicaux comme dans l'Hérault.

Si le Président du CA de La Poste attend beaucoup de ce « Grand Dialogue », le personnel et ses représentants CGT souhaitent surtout **être entendus et que cela se traduise rapidement par une autre stratégie et une autre politique dans l'entreprise.**

Intéressement : faut-il encore qu'il soit intéressant ?



Un nouvel accord sur l'intéressement a vu le jour, redéfinissant les critères de calcul.

Toujours les mêmes principes, toujours les mêmes critères voire pire des critères sur lesquels les postiers n'ont aucun pouvoir, comme l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou encore des objectifs inatteignables comme les 180 000 ambassadeurs pour La Banque Postale.

STOP ! Toujours plus de fric pour les actionnaires et des portions congrues pour les salariés, une autre politique salariale s'impose :

- la refonte des grilles de salaires construites sur la base d'un salaire minimum de départ de 1700 €uros bruts à l'embauche d'un postier non qualifié,
- la suppression des inégalités femmes/ hommes,
- un versement exceptionnel de 400 €uros,
- une mesure immédiate de 150 €uros,
- le 13^{ème} mois,

VOTE : Pour le nouvel accord d'intéressement :

Pour : 16 (dont 1 FO)

Contre : 5 (3 CGT - 2 SUD)

Nous ne faisons apparaître que le vote des administrateurs salariés qui le souhaitent.



INFO sur le Crédit Immobilier de France

13 Juin 2012 : Après avoir déclaré le 11 mai que La Banque Postale pourrait tout juste « *apporter son savoir faire et son expérience* » sur le dossier du Crédit Immobilier de France, voilà qu'aujourd'hui on examine l'idée d'une étude de faisabilité !

Déjà le 11 mai nous déclarions que LBP ne pouvait être « le pompier » de service de l'Etat !

25 Juillet 2012 : Après avoir enfin pu accéder à certaines données chiffrées du CIF, le directeur de LBP fait cette analyse : « *il y a du positif, mais il y a aussi des risques dans ce dossier* ».

Selon le représentant de l'Etat « *Il y a des risques certes, mais aussi des outils, une opportunité, un savoir faire. Il est donc indispensable de continuer les discussions.*

LBP peut y trouver son compte tout en restant fidèle à ses valeurs ».

Selon JP Bailly « *le dossier est complexe et urgent à la fois. Toutes les pistes doivent être approfondies pour le CIF mais aussi pour le pays lui-même avec 40 Mds d'actifs, des milliers de clients et de salariés. Il faut donc rester*

extraordinairement attentif à ce dossier qui est un enjeu de société ».

Le bras de fer continue donc entre l'Etat qui met la pression pour une reprise du CIF et La Poste qui y va à reculons, alors que dans la même période elle négocie le rachat de la Banque Privée européenne (BPE) et le réseau de bureaux-appartements design dans des immeubles cossus de la banque Barclays pour accueillir des clients « aisés », ce qui fait dire à de nombreux observateurs que La Banque Postale « s'embourgeoise ».



Après les « frasques » de DEXIA et le cataclysme du CIF à qui le tour demain ?

La Poste entreprise publique à responsabilité sociale, ne peut être la réponse à toutes les difficultés engendrées par la crise financière et aux menaces de baisse des agences de notation.

La seule réponse est de se soustraire à la logique de rentabilité financière et de travailler à une réforme bancaire avec la création d'un pôle financier public.

Bilan de la commission des Achats de La Poste

Les élus CGT sont très interrogatifs quant à la nature et au rôle de cette commission.

Une commission de contrôle qui va aujourd'hui au-delà d'un simple avis rédactionnel et d'un avis lié aux critères de qualité ou de développement durable. Elle exprime en effet clairement son opinion sous prétexte de suggestions qui touchent aux choix politiques, stratégiques et économiques.

Quant à la visibilité des marchés passés par les filiales, c'est l'opacité la plus totale alors même que les métiers font de plus en plus appel à elles pour passer les achats.

Si la commission propose qu'à l'avenir la portée de son action soit prise en compte, pour les administrateurs salariés CGT, cela ne saurait se faire au-delà de ses prérogatives qu'il conviendra d'éclaircir et de préciser rapidement.

Une commission qui va au-delà de ses prérogatives en suggérant par exemple :

- de rechercher des solutions alternatives à celles de la SNCF en matière de circulation de TGV postaux.
- L'acheminement de la presse et son absence de marché ne permettent pas d'apprécier l'efficacité économique pour retenir l'offre la plus avantageuse.
- Le manque de concurrence signifie l'arrêt des marchés.

Rémunération du PDG de La Poste

Dossier de dernière minute rajouté à l'ordre du jour la veille du CA du 25 juillet contrairement aux directives de l'agence de participation de l'Etat (APE) !

Comme le préconise le décret discuté le matin même en conseil des ministres, il est proposé que la rémunération du PDG de La Poste soit fixé sur la base de vingt fois la moyenne des 10 % des salaires les plus bas, calculée sur un échantillon d'une quinzaine d'entreprises publiques.

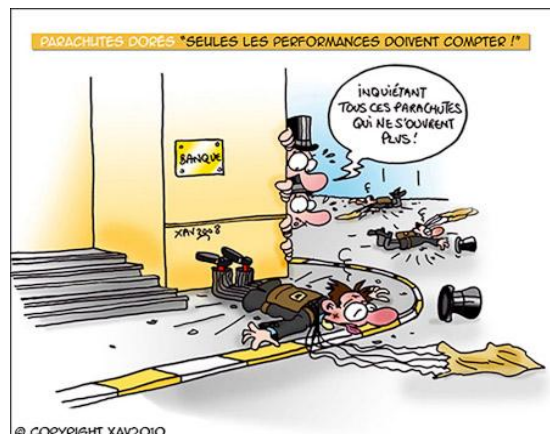
Soit 450 00 Euros maximum, ce qui équivaut à une échelle de 1 à 24 fois le salaire de base d'un postier, soit un peu plus que ne l'avait proposé le candidat élu Président de la République.

Si l'on peut se satisfaire d'une telle décision qui est en rupture avec les salaires indécents connus jusqu'alors elle reste insuffisante au regard d'autres mandataires sociaux de La Poste qui devraient aussi voir diminuée leur rémunération comme le directeur de LBP dont la rémunération s'élève à 833.217 €uros et son N° 2 avec 465.607 €uros, ou encore du Directeur de GEOPOST t potentiellement celui du courrier.

Enfin, que dire de l'ex directeur de LBP qui aura perçu entre fin 2010 et 2011 ; 1 303 144 euros comme indemnités de départ, le tout accompagné d'une voiture de fonction.

Qu'elle indécence dans le contexte social fragile que connaît La Poste !

De plus, il est inconcevable que les critères de la part variable ne soient pas discutés avec les administrateurs salariés qui sont toujours exclus du comité de rémunération.



Si la décision de baisser la rémunération des patrons du service public emporte l'adhésion de nombre de postiers et plus largement de salariés et de français, beaucoup reste encore à faire pour un véritable partage des richesses.

L'insatisfaction salariale est grande parmi les salariés du Groupe et ce, quelles que soient les catégories et il ne peut y avoir de solution d'avenir par le maintien ou l'augmentation de la pauvreté et de la précarité pour l'ensemble des postiers.

Pour éviter la récession qui se profile, il faut en effet envisager une augmentation générale des salaires.

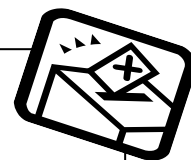
Une réelle augmentation des salaires des postiers serait une mesure non seulement humaine, mais aussi économique qui permettrait une relance de la consommation.

VOTE : Pour la nouvelle rémunération du PDG :

Pour : 13

Abstention : 6 (3 CGT - 2 SUD - 1 FO)

Nous ne faisons apparaître que le vote des administrateurs salariés qui le souhaitent.



Les administrateurs CGT du groupe La Poste
Bernard DUPIN – Sylvie FEOLA – Michel LERSY

Prochain CA
le 30 août 2012

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → [perso]

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)